



le 3 novembre 2021

Le **C**ollectif de **R**épresentation des **I**ntérêts
des riverains de la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire du département de la Sarthe
Siège social : Hôtel de Ville 112, Grande-Rue
72460 Savigné-l'Évêque
Association loi 1901 n° W723001201

Monsieur **Patrick DALLENNES**
Préfet de la Sarthe
Place Aristide Briand
72 041 LE MANS Cédex 09

Copie : DREAL et destinataires du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2021

Monsieur le Préfet de la Sarthe,

Nous tenons à vous remercier d'avoir consacré une partie de votre temps à répondre à notre invitation à vous rendre dans trois lieux particulièrement impactés par les bruits des TGV circulant sur la LGV BPL.

Suite à votre visite le 1er octobre 2021 à Savigné-l'Évêque et à Neuville-sur-Sarthe, vous avez pu constater l'intensité des nuisances sonores que subissent les riverains et vous comprenez dès lors leur désir de voir enfin aboutir une solution rapide et pérenne à leur mal-être.

Dans cette lettre, nous nous permettons de vous rappeler quelques points que nous avons alors évoqués ce jour-là et quelques autres qui concernent le compte-rendu de la réunion du 6 mai 2021. Toutes ces interrogations expriment bien les attentes des riverains de la LGV BPL.

Votre visite à Savigné-l'Évêque et à Neuville-sur-Sarthe.

À Savigné-l'Évêque : Mr et Mme Mallin, dont la maison est éligible en phase 2, souhaitent rester chez eux et désirent atténuer les nuisances sonores grâce à un mur anti-bruit végétalisé du type Naturawall.

À Neuville-sur-Sarthe, devant la maison de Mr et Mme Savignard, vous avez pu constater que le mur anti bruit existant, trop court et trop bas, n'entraîne aucune diminution sensible du bruit des TGV.

Or c'est la présence de ce mur qui, lors des calculs des courbes isophones, a permis d'infléchir la courbe des 80 dB, attribuant ainsi à la maison un niveau de bruit inférieur qui l'exclut de facto de la possibilité d'une protection complémentaire.

Il apparaît à l'évidence que le recours aux courbes isophones, comme moyen de faire une sélection dans la liste des maisons susceptibles d'obtenir une protection complémentaire, est inapproprié et injuste. La théorie des calculs prend trop mal en compte la réalité du terrain et c'est ce que dénonce notre association.

Nous vous rappelons aussi que vous vous êtes engagé à aller voir la situation des riverains à Connerré, comme il était prévu initialement.

Vous pourrez y constater l'inadéquation des solutions proposées par la DREAL, **alors que c'est toute une zone pavillonnaire qui est concernée.**

La réduction de la vitesse

« *Ce n'était pas l'objectif de la LGV* », nous répètent à l'envi, nos différents interlocuteurs. Certes, la LGV a été conçue pour relier les grandes métropoles le plus rapidement possible. Cependant, toutes les conditions sont actuellement réunies pour rendre obsolète la course à la vitesse : la consommation d'énergie, l'usure des matériels et des voies (voir le document technique très élaboré du Comité TGV Réaction Citoyenne). Un des motifs de la limitation de la vitesse des voitures à 30 km/h à Paris et ailleurs est la réduction des nuisances sonores...

Des enquêtes menées auprès des passagers confirment que la vitesse n'est pas le principal critère de choix du TGV, mais plutôt le confort, la disponibilité du réseau internet, la ponctualité des trains, la disponibilité de parkings et des tarifs moins élevés.

Tout ceci est à prendre en compte dans la manière de considérer la réduction de la vitesse à 250 km/h, d'autant plus que l'allongement du temps de trajet serait seulement de 7 mn et non de 20 mn, comme soutenu par SNCF Réseau. Une étude impartiale s'impose !

Les murs Naturawall

Le bien fondé des murs Naturawall comme obstacle au bruit a été remis en cause par la DREAL, faute d'une homologation officielle en tant que mur anti-bruit. Et pourtant, plusieurs exemples de murs Naturawall en situation sont là pour confirmer leur efficacité. Dans la région parisienne, le mur construit autour de l'Héliport dans le XVe, donne totale satisfaction aux dires des employés de la ville de Paris.

De même, celui qui a été élaboré sur l'A480.

Voir en pièce jointe le rapport « Mesures Naturawall Muller ».

Pourquoi ne pas faire enfin une expérimentation grandeur nature chez Mr et Mme Mallin à Savigné-l'Évêque, comme le demande notre association ?

Nos remarques sur le compte-rendu de la réunion du 6 mai 2021, daté du 31 août 2021

Lors de cette réunion, nous remarquons que tous les représentants des associations de riverains et d'élus étaient en distanciel, alors que les représentants de la SNCF, de Eiffage, de la préfecture et de la DREAL étaient eux en présentiel. La distanciation pour raison de Covid semble sélective.

Pour des raisons techniques - de réseau notamment - certains représentants des riverains ou d'élus n'ont pas pu se connecter à cette visio-conférence, ou bien leurs connexions ont été très perturbées.

D'autre part l'ensemble des documents présentés pendant cette réunion n'est pas en annexe à ce compte rendu, en particulier ceux du CRI 72.

Dans l'ordre d'apparition dans votre compte rendu, veuillez trouver ci-dessous nos remarques ou nos demandes :

L'avancement opérationnel des phases

Phase 1

SNCF réseau annonce que le démarrage de la phase 1 a été difficile.

Difficile ... Pour qui ? Pour les riverains ?

Cette phase, qui ne concerne que 4 biens dans la Sarthe (dont 1 oublié), avait été prévue par la DREAL pour commencer début 2020. Elle est toujours, à ce jour, en cours. 3 riverains ont en Janvier 2021 reçu la visite de représentants de la SNCF. Ces riverains n'ont pas à ce jour reçu de nouvelles ...

Concernant la propriété de Madame Marteau, classée initialement en Phase 2 et devant être réintégrée en Phase 1, (erreur signalée le 14 avril 2021 à la DREAL et qui devait être rectifiée « prochainement »), à ce jour - 7 mois plus tard - rien n'a encore été fait.

Votre compte-rendu mentionne page 2 que SNCF Réseau annonce que les estimations officielles sont disponibles ...

À ce jour, ni les riverains ni leur association n'en n'ont eu connaissance.

Nous vous remercions donc de nous les transmettre.

Phase 2

Comme il a été annoncé, un prestataire a effectivement été désigné.

RATP Real Estate a adressé en septembre 2021 un questionnaire aux riverains éligibles au rachat de leur bien.

Phase 3

Concernant la phase 3, au regard de la valeur des biens, deux d'entre eux, dont l'un en Sarthe, à Lombron, n'ont pas été retenus pour la protection à la source. Quel est le bien concerné ?

Pour le site sarthois retenu, à La Quinte, nous aimerions savoir où en sont les travaux ?

Mise en œuvre des fonds

Contrairement à ce que vous évoquez dans votre compte-rendu de la réunion du 6 mai 2021 : à ce jour, soit 6 mois plus tard, aucun propriétaire de la phase 1 n'a été contacté par téléphone pour l'estimation de leur bien, ni reçu de proposition de rachat écrite.

La réunion avec les Co-financeurs, planifiée par la DREAL en Septembre, a-t-elle effectivement eu lieu ?

Concernant la réouverture des critères, permettez-nous de vous rappeler encore notre courrier du 20 décembre 2020, resté sans réponse :

Le CGEDD dans son rapport page 70, pour chiffrer l'enveloppe à 11M€, prévoyait 2 450 mètres linéaires d'écrans ou de merlons, et annonçait « ...traiter à minima 90 maisons considérées comme prioritaires à l'intérieur de la courbe L_{Amax} 80dB(A), mais aussi diminuer les nuisances phoniques des habitations situées derrière les nouvelles protections à la source, notamment une cinquantaine d'habitations situées à l'intérieur de la courbe du L_{Amax} 75dB (A)... » Soit au total : 140 maisons.

Alors que vous nous avez assuré à plusieurs reprises que les préconisations de la mission du CGEDD sont la base des interventions de la DREAL, celles ci-dessus, jugées à minima par la mission du CGEDD, ne sont à ce jour, suivies, ni par la SNCF, ni par la DREAL.

Les applications des recommandations du CGEDD seraient-elles à géométrie variable, en fonction des intérêts de la DREAL et de la SNCF ?

Echanges

Le CRI 72 vous a présenté le calendrier des actions menées et les mois de retard accumulés depuis près de 4 ans.

Pour la Phase 1, 4 dossiers seulement en Sarthe sont concernés ; à ce jour, cette phase n'a pas encore été menée à son terme.

Considérer que ces retards sont dûs à la crise sanitaire nous paraît déplacé, d'autant que plusieurs d'entre eux ont été pris avant cette crise, et que le traitement administratif de ces dossiers aurait pu être traité en télétravail.

La DREAL Pays-de-la-Loire est en charge du dossier depuis mai 2019 ; en mai 2021, elle explique que les estimations des domaines faites en janvier 2021, (rendues à la DREAL en avril 2021), constituaient la phase la plus longue de la phase 1. En Sarthe, les 4 biens concernés n'ont toujours pas reçu à ce jour d'estimation ; cela montre sans ambiguïté le mépris de l'administration envers les riverains de la LGV.

Vous avez annoncé lors de la réunion du 6 mai 2021, un calendrier prévisionnel des réunions afin de tenir informés les représentants des riverains.

Six mois plus tard où en est ce calendrier ?

Vous avez annoncé aussi que, dans un but de transparence et d'objectivité, la communication du coût des travaux et celui des rachats est possible.

Nous n'avons rien reçu à ce jour.

Nous vous saurions gré de nous les communiquer, en incluant, pour les rachats, les frais estimés de notaire, de déménagement et de démolition.

Le CRI 72 affirme que la destruction des habitations peut impacter sur le plan sonore les maisons voisines situées derrière et non comprises dans le programme de rachat.

Ce sujet fait partie des remarques et questions contenues dans notre courrier que nous vous avons adressé le 20 décembre 2020, et qui est resté sans réponse de votre part.

Contrairement à ce qui est mentionné dans votre dernier compte-rendu, ce sujet n'a pas été évoqué précédemment en réunion.

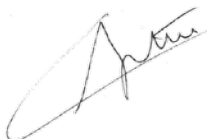
Les maires des communes qui n'ont pas été informés par vos services de la procédure en cours apprécieront.

Monsieur le Préfet, vous aurez pu noter ci-dessus que nombre des points évoqués dans votre compte rendu sont sujets à caution.

La réalité du terrain n'est pas celle que l'on vous rapporte, vous avez pu également le constater sur sites.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de la Sarthe, l'expression de notre plus haute considération.

Laure Artru ,



Présidente du CRI 72

Roger Legeay,



Vice-Président du CRI 72

Adresse secrétariat : Les Grandes Haies 72550

Degré Adresse Mail :

cri72.riverains.lgv@laposte.net

Site internet : <http://cri72.e-monsite.com/>